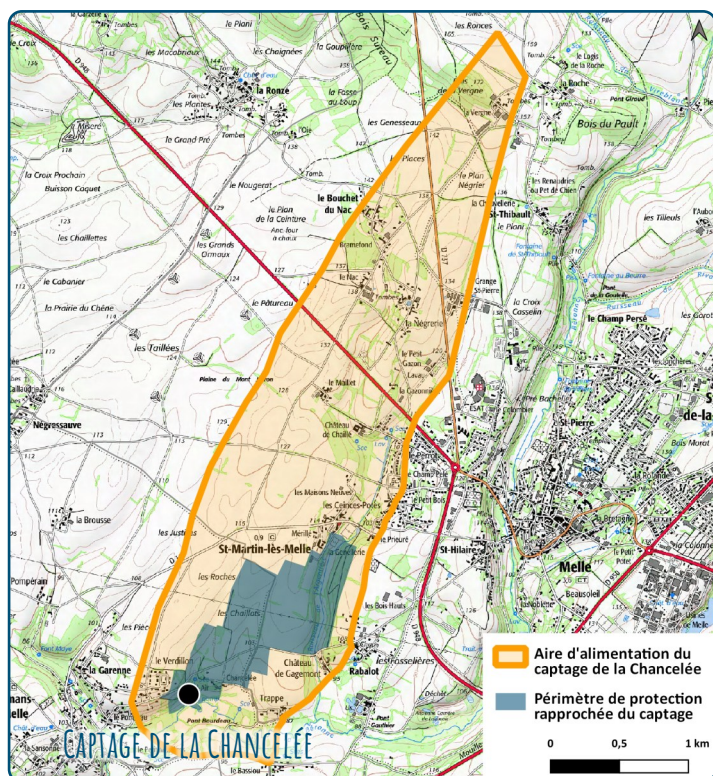


### ▶ LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2022-2026

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

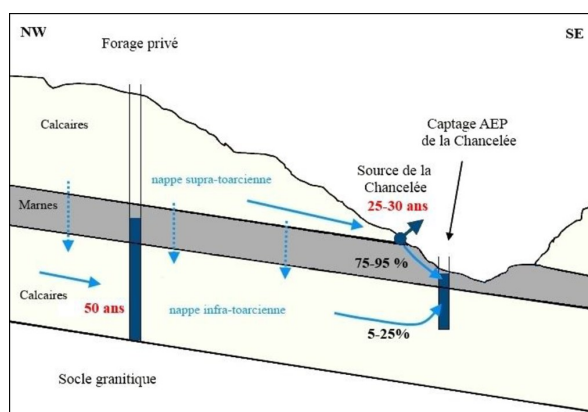
Le captage de la Chancelée faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat du SERTAD pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2022-2026.

### ▶ L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA CHANCELÉE



### ▶ LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Le fonctionnement hydrogéologique de l'aire d'alimentation du captage de la Chancelée est complexe. L'eau captée est un mélange de la nappe supra-toarcienne et de la nappe infra-toarcienne. L'étude sur la datation et les temps de transferts estime l'âge moyen de l'eau captée à la Chancelée à 25 ans. Cependant, des transferts peuvent être plus rapides (failles, vallées de l'Argentière et de la Béronne).



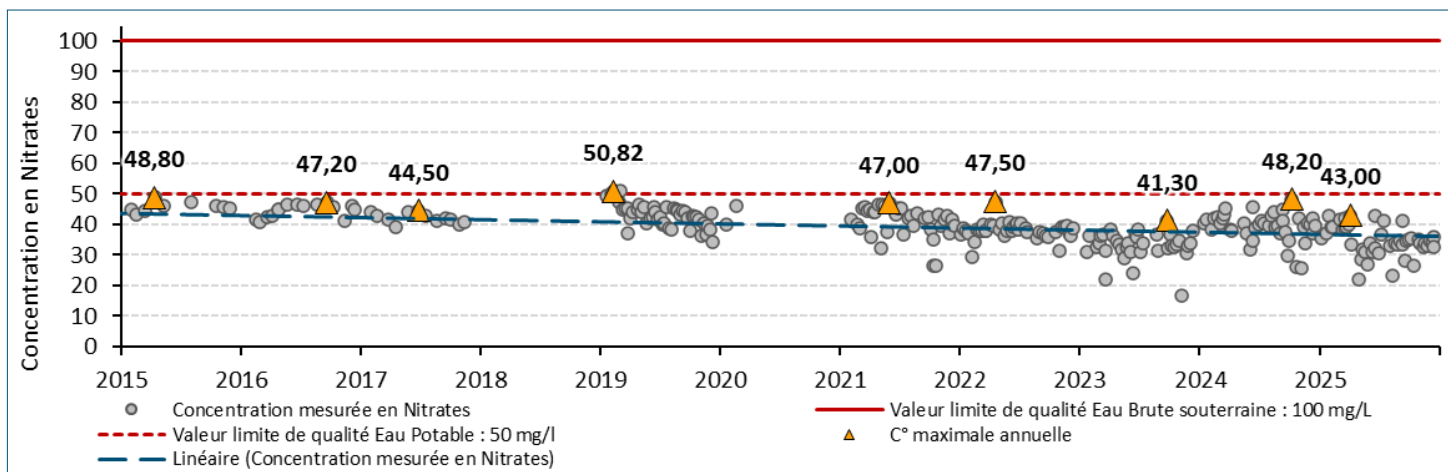
Source : Etude de datation par CondatEau, 07/2014

- Superficie du territoire : 580 ha
- SAU : 396 ha
- 16 exploitations ayant au - 1ha sur l'AAC
- Grandes cultures majoritaires

- Collectivité porteuse du Contrat territorial : SERTAD
- Ressource souterraine
- Quantité d'eau prélevée : 81 000 m<sup>3</sup> en 2025
- Alimentation d'une partie de Melle (4 800 habitants)

# QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE LA CHANCELÉE

## ► EVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES (Données autocontrôle SERTAD + suivi Contrat Territorial)



Le suivi des nitrates au captage a débuté en 1998. Il s'est consolidé à partir de 2019, passant d'une dizaine d'analyses par an à une quarantaine. On observe depuis plusieurs années une tendance à la diminution des teneurs en nitrates dans l'eau brute. Cela se traduit par une valeur moyenne annuelle en diminution (sous les 40 mg/l depuis 2022) ainsi qu'une baisse de la fréquence du nombre de pics au dessus de 50 mg/l : 16 analyses (20% des prélèvements) sur la période 2004-2013 contre 5 analyses (1,67% des prélèvements) sur la période 2014-2025. **Cependant cette évolution reste très fragile. En témoigne, l'augmentation de fin 2023 et tout 2024**, où la teneur moyenne repart à la hausse, ainsi que le pic mesuré à 48,20 mg/l. **En 2025**, la teneur moyenne comme le pic redescendent progressivement (moyenne à 34,72 mg/L et pic à 43,00 mg/L).

## ► SUIVI DES CONCENTRATIONS EN MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES (Données suivi Contrat Territorial + Contrôle Sanitaire ARS)

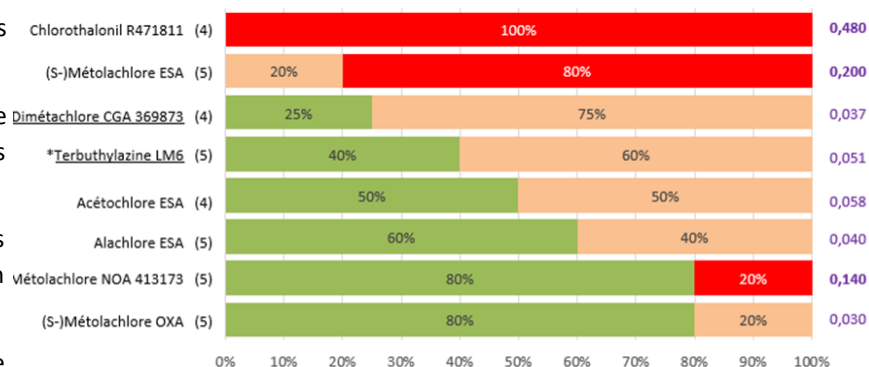
Si les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes dans l'eau brute du captage, leur diversité est limitée puisque seules 10 molécules différentes ont été détectées depuis 2007, dont sept interdites à l'usage aujourd'hui, sur les plus de 300 recherchées.

Cependant, **l'année 2025 se caractérise par des détections records :**

► Le plus grand nombre de molécules détectées sur une année (8 molécules différentes);

► La seconde plus forte concentration mesurée pour une molécule (Chlorothalonil-R471811) depuis le début des relevés en 2007 (0,48 µg/l en 2025);

► La plus forte concentration pour la somme des molécules sur une même analyse (0,902 µg/l en juin avec 7 molécules détectées).



Deux molécules ont été détectées en permanence au captage, le Chlorothalonil-R471811 et le (S-)Métolachlore ESA. Elles sont interdites depuis 2020 (Chlorothalonil) et 2024 ((S-)Métolachlore).

Dans le graphique, les molécules considérées comme non-pertinentes ne sont pas soumises aux **Limites de Qualité** (0,10 µg/l) pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (**EDCH**). Cependant leur concentration dans l'eau distribuée doit rester sous une **Valeur Guide de gestion sanitaire** ou une **Valeur de Vigilance unique fixée à 0,90 µg/l**.

Pour toute information, contactez-nous :

Le Programme Re-Resources est financé par :



Service Bassin versant  
05 49 25 38 30  
qualite@sertad.fr

